

Woleu-Ntem/Département du Woleu/Oyem/Festival culturel Gabon 9 provinces de Libreville...

Les représentants du "Grand Nord" connus



Le DGA de la Culture, M. Zeng Obame.



Les membres du jury.



La prestation des groupes «Super Epolito»...

PME
Oyem/Gabon

TROIS groupes socioculturels représenteront la province du Woleu-Ntem à la 3e édition du "Festival 9 provinces", dont le lancement cette année, est prévu le 8 août prochain à Libreville, sous le thème: "Langues locales et jeunesse". Il s'agit de la troupe de danse traditionnelle "Super Epolito", de la danse "Ndong Mba" du village Akok-Ouest et du jeu dit "Ngok" du quartier Mont-Miyélé, qui préparait le jeune chasseur à être habile avec une lance au poing à la vue d'une cible ou d'un gibier. Ce jeu traditionnel du

peuple fang est aujourd'hui en voie de disparition. Et les festivaliers auront donc l'occasion de le (re)découvrir au cours de cette édition, qui se fixe comme but de valoriser la richesse culturelle de notre pays. Le comité d'organisation local a reçu au total quatre groupes. Après des semaines d'attente d'éventuels autres dossiers, les membres dudit comité ont donc attendu l'arrivée du directeur général adjoint de la Culture, M. Zeng Obame, afin de procéder à la cérémonie de présélection. Et c'est au terme de cette cérémonie organisée le 31 juillet dernier, que les trois représentants du Septentrion ont été désignés. Les quatre groupes en lice ont été notés au terme d'une prestation



... et Ndong Mba du village Akok-Ouest.

de cinq minutes chacun, par un jury composé de cinq membres. Le groupe "Super Epolito" est arrivé en pole position avec une moyenne de 12/14, suivi de "Ndong

Mba" (8,5/14). Troisième sélectionné, le jeu "Ngok" (8/14), tandis que le groupe "Elone Agneng-Zok" du village Ndougayat a fermé la marche (7/14). Ce dernier a été malheureusement re-

calé par le jury. Le nombre de places étant limité. Le directeur général adjoint de la Culture a reconnu que le choix n'a pas été facile pour les membres du jury. Et qu'ils étaient obligés de tenir compte du moindre détail, non seulement sur la prestation proprement dite des artistes, mais également sur l'aspect purement traditionnel, le maquillage, le costume et la chorégraphie. "Il s'agit, pour nous, de critères les plus originaux pour un groupe de danse traditionnelle", a précisé M. Zeng Obame. Non sans inviter les artistes plébiscités par le jury, à mettre dorénavant en œuvre, toutes les stratégies de danse qui pourraient leur permettre de décrocher un maximum de récompenses au soir du 16 août prochain,

date de la fin du Festival. Le représentant du gouverneur du Woleu-Ntem, Lambert Mba Be, a tenu à rassurer les uns et les autres en indiquant que le choix des groupes retenus n'a pas été fait par affinité. Les membres du jury, selon lui, ont été d'une impartialité exemplaire. Toutefois, "j'ose juste espérer que nos représentants seront à la hauteur. Notre souhait est qu'ils représentent la province dignement", a-t-il déclaré. À noter que le Septentrion ne présentera pas de candidat au niveau de l'artisanat. Une annonce qui a surpris plus d'une personne dans l'assistance, eu égard aux nombreux artisans dont regorgent pourtant les cinq départements de la province du Woleu-Ntem.

... et rencontre maire-opérateurs économiques du marché de Ngouema

Pour une cogestion "gagnant-gagnant"



Christian Abessolo Menguey (en rouge) présentant sa vision de la gestion du marché...



... aux commerçantes...



... et autres opérateurs...

PME
Oyem/Gabon

POUR SUIVANT sa série de prises de contact avec les opérateurs économiques exerçant dans la commune d'Oyem, le président du Conseil municipal du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem, Christian Abessolo Menguey, qu'assistait quelques-uns de ses adjoints, a échangé le 24 juillet dernier avec les commerçants (toutes catégories confondues) du marché de Ngouema, situé dans le 2e arrondissement. Au menu des discussions: occupation anarchique de l'espace, paiements des loyers et des taxes, insalubrité, insécurité, eau et électricité. L'édile d'Oyem a donc choisi ces moments de prise de contact pour s'accorder avec les occupants

du plus grand espace commercial de la localité, sur une meilleure organisation et gestion interne des lieux. Surtout, dans le sens de l'amélioration des conditions de vente des produits aux clients. Les deux parties se sont donc accordées sur des nouvelles bases d'un partenariat et d'une cogestion "gagnant-gagnant" à long terme. Abordant le premier point, M. Abessolo Menguey a déploré le phénomène d'occupation anarchique qui a pignon sur rue dans le marché de Ngouema. Une situation qui, selon lui, donne une image peu reluisante de cet espace commercial situé au cœur de la ville. Pour y remédier, le maire a invité les uns et les autres à une prise de conscience collective. Les opérateurs économiques occupant les magasins,



... économiques de Ngouema.

les box et les étals ont été particulièrement sommés de rendre leurs espaces commerciaux sains et attractifs pour les visiteurs. Mieux, l'édile a sonné le glas des constructions anarchiques au marché

de Ngouema, ainsi que dans toutes les zones urbaines occupées par les opérateurs économiques, notamment ceux exerçant en bordure de chaussée. Il a menacé ses interlocuteurs de détruire leurs

boxes, ateliers et bars, s'ils ne les transformaient pas avec "les matériaux durables et appropriés". Les deux parties ont convenu d'un bail sur tous les box à usage commercial et construits par des tiers sur le domaine communal. Ce qui signifie que l'Hôtel de Ville et l'agent économique ou promoteur vont désormais fonctionner sur la base d'une cogestion dont la durée et les modalités seront définies au cours du Conseil municipal. Il a été également décidé de commun accord que, dorénavant, "pour les box appartenant à la mairie, l'intégralité du loyer sera versée auprès des services comptables de l'Hôtel de Ville", a confié un conseiller municipal. Non sans ajouter que pour les lieux de vente occupés par toute autre personne différente du promoteur, "la mairie

percevra désormais 40 % du loyer et les 60 % restants seront versés au propriétaire des lieux à partir du 6 du début de mois". Dans la perspective de la construction d'un nouveau marché ultramoderne ou tout autre édifice municipal, les responsables de l'Hôtel de Ville ont prévenu les commerçants, que les lieux de vente impactés et/ou détruits au cours de ces travaux, ne seront pas dédommagés. D'autres aspects, non moins importants, ont été abordés au cours de cette réunion de prise de contact. Il s'agit, notamment, des questions d'insécurité, d'insalubrité, de fiscalité, d'eau et d'électricité, ainsi que le phénomène des commerçants ambulants, qui prend de l'ampleur au marché de Ngouema et ses environs (nous y reviendrons).